

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

70 540

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7211 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELASSANI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0708949511

Total des frais engagés :

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ELASSANI AYA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13 / 05 / 2021

Signature de l'adhérent(e) :





**Docteur Karim GHARBI**

**SPECIALISTE**

Maladies et chirurgie des yeux

Angiographie - Laser

Lentilles de contact

**الدكتور كريم غربي**

**إختصاصي**

أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية - لازر

عدسات النظر

Casablanca, le : 3. 5. 21. الدار البيضاء في :

OP Ajjani Aya.

~~DR HABIB CHOURAII~~

Dr. (8,50) 179 dh.

Dr. (8,50)

(18,90)

32,20

Toliaden colly. 8,31 Akenflet

- Allergo nasal colly.

8,90 dh

12,90

**Dr. Karim GHARBI**  
Ophtalmologiste  
Tel: 0522 75 11 21

**LUNETTE ISLAM**  
148, Rue des Anglais  
Casablanca

Steripharma  
PPV: 57,90 dh

A utiliser avant: / Lot n°

6 118001 070596

Laboratoires Sotema Bouskoura  
Tobradex® collyre en suspension, 5 ml  
AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO  
Boîte de 1 flacon.  
PPV: 35,70 DHS

406834 MA

403، شارع سهيب الرومي - سور III سيدي البرنوصي - الدار البيضاء  
403, Bd. Souhaib Erroumi (Au dessus du Studio Milano) Mansour III Sidi Bernoussi - CASA  
الماتف : 0522 75 11 21

نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

LUNETTE ISLAM  
144, Rue des Anglais  
Casablanca

Facture

0000066

Casablanca, le 08/05/2021

M ELASSANI AYA Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
	OD 408 OG 408	OD > OG >	OD > OG >	OD > OG >
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD - OG	(-2,50 à 175°) (-2,50 à 168°)		1 1	500 400 300
V.P. : - OD - OG				
ADD./				
TOTAL				8300

Arrêtée la présente facture à la somme de

150 X 2 Pill  
TIRAISSANT 150 - 150